

Bruxelles, le 11 juillet 2017



Exp.: Rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

Ordres de paiement de bonification

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Durant le **cycle de mutations d'août 2017, PersoPoint ne traitera que les ordres de paiement des bonifications du SPF Finances.**

Etant donné la complexité de l'opération, **aucun fichier Excel reprenant des ordres de paiement de bonifications d'autres départements et organismes ne sera traité** durant ce cycle de mutations. Il ne sera pas non plus permis de communiquer des ordres de paiement de bonifications au moyen d'un Relevé de Mutations.

Fin août 2017, seuls des arriérés de bonifications relatifs au SPF Finances seront donc payés.

A partir du cycle de mutations de septembre 2017, vous pourrez à nouveau transmettre vos fichiers de paiement de bonifications à PersoPoint.

Attention : à ce moment-là, vous devrez utiliser **les nouvelles adresses e-mail PersoPoint** des personnes mentionnées ci-après:

- eddy.depree@persopoint.be
- didier.demesmaeker@persopoint.be
- ingrid.maeyens@persopoint.be

Bien à vous

Liliane Verreyen
Responsable PersoPoint